

# Suède

*La somme totale* des fonds accordés par la Croix-Rouge suédoise au cours des derniers mois aux œuvres de bienfaisance tant dans son propre pays qu'à l'étranger peut donc être estimée à 321,900 cour. suéd., soit environ 1,100,000 fr. français

---

## **Société de la Croix-Rouge balte en Suède.**

Dans sa séance du 11 octobre, le Comité central de direction de la Croix-Rouge suédoise a reçu notification de la part de la « Société de la Croix-Rouge balte en Suède » que celle-ci a changé de nom et s'intitulera désormais « Société de secours balte en Suède ».

Le Comité central de la Croix-Rouge suédoise a pris acte de cette déclaration, mais afin de faciliter à la nouvelle Société balte la rentrée de ses cotisations et la réorganisation de ses services, il a décidé de lui permettre jusqu'à une date qui sera fixée ultérieurement mais qui n'excédera pas une année, d'ajouter à la dénomination « Société de secours balte en Suède » entre parenthèses « ancienne Société de la Croix-Rouge balte en Suède »

# Ukraine

## **Prétendues missions de la Croix-Rouge ukrainienne à l'étranger <sup>1</sup>.**

Le 25 octobre, l'ambassade d'Ukraine à Varsovie a transmis au Comité international un télégramme aux termes duquel la Croix-Rouge ukrainienne proteste contre l'abus qui est fait de son nom et de l'emblème de la Croix-Rouge par de soi-disant délégations ukrainiennes à l'étranger.

« A Budapest un groupement qui se nomme sans aucun droit

---

<sup>1</sup> Voy. t. LII, 1922, p. 462.

# Ukraine

« section de la Croix-Rouge ukrainienne » a reçu cinquante mille couronnes de la Croix-Rouge espagnole ; un groupement similaire au Canada collecte des offrandes parmi les émigrés ukrainiens. En tous cas les sommes ainsi réunies ne parviennent pas au Conseil général de la Croix-Rouge et en général en Ukraine. »

« Le Conseil général de la Croix-Rouge ukrainienne, siégeant à Charkow, a l'honneur de prier le Comité international de la Croix-Rouge et les Comités centraux des Sociétés nationales de la Croix-Rouge de bien vouloir adresser une notification énergique aux gouvernements de leurs pays sur la nécessité de faire cesser l'action de ces organisations, et informe que les représentations véritables de la Croix-Rouge ukrainienne sont seulement celles qui disposent des documents de créance délivrés par le Conseil général à Charkow. »

A. IVANOV, *président de la Société de la Croix-Rouge ukrainienne*; LINNITCHENKO, SLATKOVSKIJ, DECHEVOV, KHOLODNY, *membres du Conseil général.*

# Uruguay

## **Prohibition de l'emploi illicite du nom et de l'emblème de la Croix-Rouge.**

Le Comité international de Genève ayant insisté pour que les Comités centraux interdisent l'emploi illicite de l'emblème et du nom de la Croix-Rouge, le Comité central de la Croix-Rouge uruguayenne n'a cessé de veiller à l'observation des accords internationaux sur ce sujet. En effet, ayant appris que dans un village proche de la capitale on projetait de former un cortège de masques durant le carnaval, dont les participants devaient être vêtus des uniformes d'infirmiers, et porter ostensiblement